



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 octobre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	65

Date de convocation

1^{er} octobre 2026

Assainissement – Choix du mode de gestion post 2027

**N° de la délibération
2026-647**

Secrétaire de séance :
Emilie BENICOURT

Le sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Emilie BENICOURT, Soumaya BEN MAIMOUN, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, MM. Denis DEROUX, Sébastien DEVISE, Mmes Armelle DESLANDES, Amandine ECHASSERIEAU, MM. Bruno FAURE, Mme Corine FAYAT, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Michel GAY, Mme Sandrine GUICHARD, MM Jean-François GUEGUEN, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Franck LIOTIER, Georges MEYER, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLETT, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Mmes Véronique SALETTE, Aurore SUIFFET, MM. Xavier TRAVERSE, Olivier VALETTE, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Cyril LAURENT, Bruno DARNAUD à Nicolas DAUJAN, Pierre GUICHARD à Amandine ECHASSERIEAU, Pascal SEIGNOVERT à Pascal BALAY, Bruno SENECLAUZE à Pascal CLAUDEL, Jean-Paul VALLES à Stéphanie NOUGUIER.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Emmanuel DOCHIER représenté par Sandrine GUICHARD, Jimmy GAILLARD représenté par Matthieu ROCHE, Cécile GRUAT-LAFORME représentée par Sébastien DEVISE, Franck MENEROUX représenté par Corine FAYAT.

Etaient excusés : Damien GOT, Alain MESBAH-SAVEL, Patrick LEYNAUD, Antoine PARIS, Sébastien NOIRET.

Depuis la mise en application au 1 janvier 2020 de la Loi NOTRe ARCHE Agglo est compétente en matière de collecte et de traitement des eaux usées. La gouvernance et les modalités de gestion sont l'héritage direct de ce transfert.

→ **Gouvernance :** présence d'un syndicat supra-communautaire (SIE Veune) assurant le pilotage de la STEP intercommunale de Pont la Roche (Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun). ARCHE Agglo assure la gouvernance de la collecte et du traitement des eaux usées sur le reste de son territoire.

→ **Modalité de gestion du périmètre sous gouvernance ARCHE Agglo :** 4 DSP couvrant tout ou partie des systèmes d'assainissement des communes d'Erôme, Serves, Plats (STEP + réseaux), Tournon sur Rhône (STEP), Tain l'Hermitage (STEP + réseaux), Mauves (STEP + réseaux), Pont de l'Isère (réseaux). Le reste du territoire sous gouvernance communautaire est couvert par une régie simple à autonomie financière.

La mandature 2020/2026 a permis de structurer les compétences nouvellement transférées sur la base de l'organisation présentée ci-dessus. Les différents contrats de DSP ont été reconduits avec des termes qui leur sont communs, en l'occurrence le 31 décembre 2027, à l'exception notable de la DSP pour les réseaux de la commune de Pont de l'Isère dont le terme est le 30 juin 2027. L'objectif étant de permettre au Conseil d'Agglomération **d'avoir une réflexion globale sur les modalités de gestion de la distribution d'eau potable et de collecte et traitement des effluents d'eaux usées sur le territoire sous gouvernance communautaire, sans être tenu par des contrats antérieurs au transfert de compétence.**

Pour cela, ARCHE Agglo a confié en 2025 au Cabinet Conseil A PROPOS une étude comparative sur les modes de gestion post 2027. **Cette étude a intégré un audit des régies et des contrats de DSP.**

Le cahier des charges de l'étude prévoyait l'analyse et l'impact de plusieurs scénarios.

Les scénarios proposés reposaient sur la combinaison de 3 périmètres faisant l'objet d'une délégation de service public, étant précisé qu'il s'agit dans tous les cas de figure du système d'assainissement complet (STEP + réseaux) :

- ✓ Système de Tain l'Hermitage (Chanos-Curson / Mercurol-Veaunes / Tain),
- ✓ Système de Tournon sur Rhône : (Lemps / St Jean de Muzols / Tournon / Mauves),
- ✓ Système de La Roche de Glun (Glun, Pont de l'Isère, La Roche de Glun).

et intégraient des propositions quant à l'avenir du syndicat supra communautaire.

L'étude conduite par le Cabinet APROPOS en 2025 a fait l'objet d'une 1^{ère} présentation en février 2026. Le Président et Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement ont alors faire part de leur volonté de laisser le soin à la nouvelle équipe de retenir le scénario le plus adapté pour la période post 2027. Ainsi, l'étude et les scénarii possibles ont été présentés en juin 2026 aux élus de la Grappe « Environnement, transition écologique, eau et territoire ». Elle donne à voir les points clefs suivants :

- ✓ les enjeux sont plutôt techniques et socio-économiques mais pas vraiment financiers (le coût d'exploitation en régie ou en DSP est sensiblement proche),
- ✓ le redécoupage des modes de gestion est une opportunité pour renforcer la régie, simplifier la compréhension des intervenants et avoir des périmètres homogènes et fonctionnels.

Elle souligne que l'échéance des délégations de service public (DSP) au 31/12/2027 **impose un planning serré pour entrer sans attendre dans les phases opérationnelles, notamment en cas d'extension du périmètre sous régie :**

- ✓ pour anticiper le recrutement pour ne pas fragiliser les équipes en place et libérer du temps pour préparer le service à venir,
- ✓ pour consolider les points de faiblesse de la régie (logiciel de facturation, ...).

Sur la base de ce constat et de l'enjeux des décisions à prendre, **l'exécutif communautaire a souhaité donner une large place au débat et à l'échange.**

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et de la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération entraînent le transfert obligatoire, au 1er janvier 2020, des compétences Eau, Assainissement et GEPU à ARCHE Agglo.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'avis les membres de l'exécutif constituant la grappe « Environnement, transition écologique, eau et territoire »,

Vu le débat qui s'est tenu lors de l'exécutif communautaire du 3 septembre 2026,

Vu le débat qui s'est tenu en Conseil d'agglomération le 9 septembre 2026,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation des régies en date du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 65 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **DECIDE de gérer** la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire relevant de la gouvernance d'ARCHE Agglo comme suit :
 - Délégation de service public pour le système d'assainissement (STEP + réseaux) de Tain l'Hermitage (Communes de Chanos-Curson, Mercurol-Veaunes, Tain l'Hermitage) pour une durée correspondant à la livraison du nouvel équipement, en cela le temps nécessaire à l'atteinte du bon fonctionnement.
 - Régie simple à autonomie financière sur le reste du territoire sous gouvernance ARCHE Agglo.
 - Transfert de la compétence « assainissement » du SIE Veaune vers ARCHE Agglo pour la reprise en gestion de la STEP de « Pont la Roche », avec l'extension de la régie simple à autonomie financière à cet équipement au terme du contrat de DSP en cours (31/12/2032)
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à mettre en œuvre toutes les procédures permettant de répondre à ces orientations.
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 7 octobre 2026.

La Présidente,

Signé électroniquement par :

Delphine COMTE

Date de signature : 08/10/2026

Qualité : Présidente ARCHE Agglo

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 007-200073096-20261007-DELIB_2026_647-DE

